

LA CIPAV

l'avenir en toute confiance



RAPPORT



D'ACTIVITÉ

2018





S'ENGAGER ET ANTICIPER

Une nouvelle politique RH,
destinée à attirer les talents
et à permettre l'évolution
professionnelle en interne



UNE REPRÉSENTATIVITÉ
RENOUVELÉE
À LA CIPAV

— >>> Pages 74/75

INNOVATION
DANS LE RECRUTEMENT
ET FIDÉLISATION
DES SALARIÉS

— >>> Pages 76/77





**DES DISPOSITIFS
POUR FAVORISER
LE DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES**

— >>> *Pages 78/79*

**UN ENGAGEMENT
DANS UNE DÉMARCHE
SOLIDAIRE**

— >>> *Pages 80/81*

UNE REPRÉSENTATIVITÉ >>> RENOUVELÉE À LA CIPAV

En juin 2018, la Cipav a organisé ses premières élections professionnelles pour mettre en place son CSE (Comité sociale économique).

Cette nouvelle instance, créée par les ordonnances Macron entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018, remplace :

- > les délégués du personnel ;
- > les représentants au comité d'entreprise ;
- > les représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Dès le 5 juin 2018, les élections professionnelles ont été organisées au sein de la Cipav pour désigner les nouveaux représentants du personnel au sein du CSE.

Taux de participation aux élections professionnelles du 05 / 06 / 18 :

>>>



90%
des cadres.

87,6%
des employés.



100%
des agents de maîtrise.



>>>



Élus titulaires et suppléants
par collège :



La Cipav a ainsi été parmi les premières entreprises à mettre en place cette nouvelle organisation du dialogue social.

Le CSE a pour mission de présenter les réclamations collectives ou individuelles des salariés à l'employeur, de veiller à l'application de la réglementation du travail dans l'entreprise et enfin de promouvoir l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

Il est par ailleurs systématiquement consulté sur les orientations stratégiques, la situation économique et financière de l'entreprise ainsi que sur la politique sociale et les conditions d'emploi.

Au cours de l'année 2018 ont également été lancées les négociations avec les organisations syndicales sur la mise en place du nouveau cadre conventionnel de la Cipav.

Collège employés :



6
titulaires
et 6 suppléants.



Collège agents de maîtrise :

1

titulaire
et 1 suppléant.



Collège cadres :



4
titulaires
et 4 suppléants.



INNOVATION DANS LE RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION DES SALARIÉS

Fin 2018, la Cipav comptait
316 collaborateurs au sein
de son siège social parisien.

Le projet d'entreprise qui couvrait la période 2015-2018 avait pour objectif de redéfinir la procédure de recrutement afin de mettre en œuvre une politique attractive. Depuis, le service des ressources humaines de la Cipav a renouvelé sa stratégie pour chercher de nouveaux talents.

En organisant des petits-déjeuners et des soirées de recrutement, en étant présente lors de salons professionnels ou en se rapprochant des réseaux d'étudiants Alumni, la Cipav a su attirer des collaborateurs d'horizons différents et aux compétences variées. Cette nouvelle méthodologie, combinée à une présence en ligne sur les différents sites d'emplois, a renforcé la visibilité de la Cipav sur le marché du travail, lui permettant ainsi de s'affirmer en tant que marque employeur.

Mouvement des salariés à la Cipav en 2018:

>>>

52
collaborateurs
arrivés.



58
collaborateurs
partis.

>>>

Par ailleurs, la Cipav a accueilli 13 lycéens et étudiants en CDD pendant les mois de juin, juillet et août 2018 afin de palier à l'absence de certains collaborateurs durant la période estivale.

La Cipav promeut par ailleurs l'évolution professionnelle en interne. Cette pratique permet de fidéliser les salariés en leur offrant la possibilité de changer de métier et d'accéder notamment à des postes de management. En 2018, 14 mobilités internes ont été effectuées, dont 11 au sein de la direction opérationnelle de la production (DOP).



Profils recrutés:
des jeunes

de **18** à **22** ans.

14 mobilités en interne, dont :



11

à la DOP
(Direction opérationnelle
de la production).



1

à la DSI
(Direction des systèmes
d'information).



1

à l'agence
comptable.



1

au secrétariat
général (juriste).





DES DISPOSITIFS >>> POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Afin d'accompagner les salariés dans les changements structurels et organisationnels qui ont entraîné une forte évolution de nos métiers, la formation professionnelle a été perçue comme le meilleur levier pour accroître le niveau de compétence collective.

Parmi les 342 collaborateurs présents en 2018, 303 ont suivi au moins une formation, ce qui représente 81 % d'employés, 91 % d'agents de maîtrise et 85 % de cadres.

58 salariés ont été formés en interne, tandis que 290 salariés ont été formés par des organismes externes.

**87 %**

*des salariés ont suivi au moins
une formation en 2018.*

*La Cipav consacre 3 % de sa masse
salariale à l'effort de formation.*



Une formation « sauveteurs secouristes du travail » a également été dispensée au sein de la Cipav pour 39 collaborateurs. Elle consistait à apprendre les premiers gestes de secours afin de pouvoir réagir rapidement face à un cas d'urgence, que ce soit au travail ou à la maison.

Depuis le début de l'année 2018, un parcours d'intégration a été mis en place afin de faciliter l'arrivée des nouveaux collaborateurs. Chaque mois, une direction de la Cipav leur est présentée afin qu'ils puissent prendre connaissance des enjeux et des objectifs de chaque service.

Un système de parrainage a également été mis en place fin 2018. Son objectif est de permettre à un nouveau salarié d'être accompagné dès son premier jour par une personne plus ancienne dans l'entreprise afin qu'il puisse se repérer dans les locaux de l'entreprise et s'approprier les différents outils de gestion de la Cipav.



*Accompagner les collaborateurs
dès leur arrivée permet de faciliter
leur intégration et leur évolution
au sein de la Cipav.*

UN ENGAGEMENT

>>> DANS UNE DÉMARCHE SOLIDAIRE

En 2018, la Cipav a décidé de s'engager auprès de l'Institut National du Cancer (INCa) dans une démarche de prévention et d'amélioration de la vie en entreprise des personnes touchées par le cancer.



La survenue d'un cancer a souvent de fortes répercussions sur la vie sociale et professionnelle des personnes atteintes. Lorsqu'une personne touchée par cette maladie reprend le travail pendant ou après son traitement, l'entreprise doit prendre ses responsabilités et l'aider pour faciliter sa qualité de vie et son bien-être au travail.

C'est avec cet objectif que la Cipav a signé la charte « cancer et emploi », élaborée conjointement par l'Institut national du cancer, l'Association Nationale des DRH et l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

Cette charte s'inscrit dans l'objectif du Plan Cancer 2014-2019. Elle s'articule en 11 clauses structurées autour de 4 axes d'amélioration :

- > **accompagner** le salarié dans le maintien et le retour à l'emploi ;
- > **former et informer** les parties prenantes de l'organisation ;
- > **promouvoir** la santé ;
- > **évaluer et partager**.



>>>

2 ambassadrices
« cancer et emploi »
au sein de la Cipav.



Le 18 mai 2018, la Cipav s'est engagée auprès de l'Institut National du Cancer afin d'améliorer l'accompagnement de ses salariés touchés par le cancer.



**11 ENGAGEMENTS
POUR AMÉLIORER
L'ACCOMPAGNEMENT
DES SALARIÉS
TOUCHÉS
PAR LE CANCER
ET PROMOUVOIR
LA SANTÉ**

/Rédigés par le Club des entreprises





La charte est une exigence pour la Cipav, car il s'agit de s'engager pleinement afin d'informer tous les collaborateurs en mettant en place des actions à la fois de sensibilisation et de prévention des cancers, ceci afin de modifier l'image de la maladie en entreprise.

Suite à un appel à candidatures, deux ambassadeurs ont été nommés dans le cadre de cet engagement « cancer et emploi ». Ils sont les interlocuteurs privilégiés sur cette pathologie et ont pour rôle de faciliter le déploiement de cette charte et des actions qui lui sont associées au sein de la Cipav.

CONTACT



Vous souhaitez nous joindre par téléphone ?

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00 au :

01 44 95 68 49.

Vous souhaitez nous rencontrer ?

Vous pouvez vous déplacer au :

9 rue de Vienne
75008 Paris

Nos conseillers vous accueillent sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Vous souhaitez nous écrire ?

Envoyez vos courriers à l'adresse suivante :

La Cipav
9 rue de Vienne
75403 Paris Cedex 08



Nous sommes également présents en régions et nous vous recevons sur rendez-vous tous les mois dans nos points d'accueil à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, et Nantes.

Le calendrier de nos déplacements est consultable sur notre site internet www.lacipav.fr dans la rubrique « **Nous contacter** ».

Vous pouvez prendre rendez-vous *via* votre compte en ligne espace-personnel.lacipav.fr dans l'onglet « **Services en ligne** ».

LACIPAV

l'avenir en toute confiance



La Cipav
9 rue de Vienne
75 008 Paris Cedex 08